

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE
L'AFRIQUE CENTRALE

UNION ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

AGENCE DE SUPERVISION DE LA SECURITE
AERIENNE EN AFRIQUE CENTRALE
ASSA-AC

COMITE DES MINISTRES



*Vision CEMAC 2025 : «Faire de la
CEMAC en 2025 un espace
économique intégré et émergent, où
règnent la sécurité, la solidarité et
la bonne gouvernance, au service du
développement humain ».*

COMMUNIQUE FINAL

TROISIEME SESSION ORDINAIRE
COMITE DES MINISTRES DE L'AGENCE DE SUPERVISION
DE LA SECURITE AERIENNE EN AFRIQUE CENTRALE (ASSA-AC)

Par visioconférence le 13-04-21

La troisième session ordinaire de la réunion du Comité des Ministres de l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC), Institution Spécialisée de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, s'est tenue le 13 avril 2021 par visioconférence, sous la Présidence de **Monsieur Jean Ernest Masséna NGALLE BIBEHÉ**, Ministre des Transports du Cameroun, Président en exercice du Comité des Ministres.

Ont pris part à ces travaux, les Ministres ou les Représentants des Ministres des pays membres ci-après :

Pour la République de Centrafrique :

✚ **Monsieur Arnaud DJOUBAYE ABAZENE**, Ministre des Transports et de l'Aviation Civile.

Pour la République du Congo :

✚ **Madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS**, Ministre du Plan, de la Statistique, de l'Intégration Régionale, des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande

Pour la République Gabonaise :

✚ **Monsieur Brice Constant PAILLAT**, Ministre des Transports

Pour la République du Tchad :

✚ **Monsieur ALLADJIM NAORGUE**, Ministre de l'Aviation Civile et de la Météorologie Nationale ;

Pour la Commission de la CEMAC :

✚ **Monsieur SHEY Jones YEMBE**, Commissaire en charge du Département des Infrastructures et du Développement Durable.

La Guinée Equatoriale n'a pas pris part aux travaux pour des contraintes de confinement liées à la pandémie de la COVID 19.

Prenaient également part aux travaux, les membres du Comité de Direction. Le Directeur Général de l'ASSA-AC, **Monsieur François Alexandre KIAPO** rapportait les travaux.

L'ouverture des travaux a été marquée par deux allocutions :

- ✚ Celle de Monsieur **SHEY Jones YEMBE**, Commissaire en charge du Département des Infrastructures et du Développement Durable à la Commission de la CEMAC.

Dans son allocution, le Commissaire en charge du Département des Infrastructures et du Développement Durable a remercié les hautes autorités camerounaises en l'occurrence **Son Excellence Paul BIYA**, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC et Monsieur Jean Ernest Masséna NGALLE BIBEHE, Président en exercice du Comité des Ministres de l'ASSA-AC pour leur dévouement et implication personnelle à l'œuvre de l'intégration sous régionale.

Il a tenu à préciser que les présentes assises se tiennent en pleine crise sanitaire due à la pandémie de la COVID-19 qui secoue le monde entier. Cette crise ayant particulièrement ébranlé le secteur du transport aérien avec des conséquences graves au niveau économique et social. C'est la raison pour laquelle, les présentes assises se déroulent par visioconférence.

Par ailleurs, il a indiqué que l'ASSA-AC, depuis la dernière session ordinaire du Comité des Ministres tenue le 31 janvier 2019 à N'Djamena, a progressé dans son œuvre d'opérationnalisation et que c'est dans cette veine que le Comité est convoqué pour statuer sur des actions concrètes réalisées à cet effet. Il s'agit entre autres, de l'identité visuelle de l'Agence, du recrutement des Inspecteurs Régionaux, de la feuille de route 2021 - 2023 et de plusieurs textes de base pour son fonctionnement.

Enfin, il a terminé en exhortant la direction générale de l'ASSA-AC à faire preuve de beaucoup d'imagination afin de mettre en place une réglementation, qui tient compte de la crise actuelle, sans occulter l'aspect sécuritaire.

- ✚ Celle de Monsieur **Jean Ernest Masséna NGALLE BIBEHE**, Ministre des Transports du Cameroun, Président en exercice du Comité des Ministres.

Prenant la parole, il a rendu un vibrant hommage, à **son Excellence Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun, Chef de l'Etat, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC pour l'impulsion qu'il a su donner pour l'intégration régionale en faveur de la paix durable dans la sous-région.

Par la suite, il a exhorté les participants à observer une minute de silence en mémoire des victimes de l'explosion, ayant causé de nombreux dégâts matériels et humains, survenue dans l'une des casernes de la ville de BATA en Guinée Equatoriale.

Poursuivant, il a mis en exergue la nécessité de créer les conditions d'opérationnalisation effective de l'Agence, dans le contexte de la crise sanitaire causée par la pandémie de la COVID-19, afin de permettre à celle-ci d'accompagner les Etats dans le processus de renforcement de leurs capacités dans le domaine de la supervision de la sécurité aérienne mais également dans les domaines des ressources humaines et financières.

Après les mots de bienvenus et le discours d'ouverture du Président du Comité des Ministres, ce dernier a vérifié le quorum avant de poursuivre les travaux.

Par la suite, les Ministres ont mis en place un bureau composé ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur le Ministre des Transports du Cameroun ;

Rapporteur : le Directeur Général de l'ASSA-AC

Le projet d'ordre du Jour, présenté par le Directeur Général de l'ASSA-AC, a été adopté à l'unanimité des membres. Il se présente comme suit

Point 1 : Ordre du jour et programme des travaux ;

Point 2 : Suivi des décisions du dernier Comité des Ministres ;

Point 3 : Logo de l'ASSA-AC ;

Point 4 : Recrutement des Inspecteurs Régionaux de l'ASSA-AC ;

Point 5 : Feuille de route 2021 à 2023 de l'ASSA-AC ;

Point 6 : Règlementation communautaire ;

Point 7 : Règlements intérieurs des Comités des Ministres et de Direction

Point 8 : Textes de fonctionnement de l'ASSA-AC ;

Point 9 : Point financier de l'Agent comptable et du Contrôleur Financier

Point 10 : Appui aux Compagnies aériennes

Point 11 : Divers.

Le programme des travaux adossé sur cet ordre du jour a également été adopté à l'unanimité des participants.

Abordant le point sur le **suivi des Décisions du dernier Comité des Ministres**, les Ministres ont suivi la lecture des Rapports des travaux du Comité de Direction tenu à Douala du 08 au 09 août 2019 et du 24 au 25 mars 2021 par visioconférence présenté par le Directeur Général de l'ASSA-AC.

Ils en ont pris acte.

S'agissant de l'état de mise en œuvre des décisions du dernier Comité des Ministres, le Directeur Général a présenté point par point les actions entreprises. Il en ressort que sur les neuf (09) actions, six (06) ont été totalement réalisées, deux (02) ont été finalisées

mais rencontrent des difficultés dans leur mise en œuvre. Il s'agit notamment du recrutement du Contrôleur Financier nommé en 2019 n'ayant toujours pas pris service jusqu'à ce jour et le recouvrement de la contribution égalitaire des Etats au profit de l'ASSA-AC. Une (01) décision n'a par ailleurs pas connu un début de mise en œuvre. Il s'agit de la « clôture du programme COSCAP/CEMAC et Sao Tome et Principe ».

Sur la question de l'identité visuelle de l'Agence, le Directeur Général a fait l'historique de la procédure qui a abouti au choix de 3 logos classés par ordre d'importance. Les Ministres ont procédé au choix du logo qui sera désormais celui de l'Agence.

Au terme de cet exposé du Directeur Général et des échanges à ce sujet, il a été arrêté ce qui suit :

✚ S'agissant du recrutement du Contrôleur Financier :

Le Comité a sélectionné **Monsieur PAMBOU Marc Hans**, de nationalité Gabonaise, deuxième sur la short list des candidats à ce poste, en remplacement de **Madame Hélène NAFI MBOUMBA** et recommandé son recrutement définitif au prochain Conseil des Ministres avec possibilité d'une consultation à domicile à cet effet.

✚ S'agissant de la contribution égalitaire au profit de l'ASSA-AC :

Le Comité, ayant déploré son faible taux de mobilisation, a exhorté les Etats qui ne l'ont pas encore fait de procéder dans les meilleurs délais au paiement des arriérés dus.

✚ S'agissant de la clôture du projet COSCAP/CEMAC Sao Tomé et Principe :

Le Comité a invité la Commission de la CEMAC à produire dans les meilleurs délais son rapport financier et à faire des diligences auprès de l'OACI pour la production de son rapport.

✚ S'agissant de l'association de SAO TOME ET PRINCIPE à l'ASSA-AC :

Le Comité a donné mandat au Président du Comité des Ministres pour poursuivre les pourparlers d'ordre diplomatique avec cet Etat en vue de son adhésion à l'ASSA-AC.

Après avoir suivi l'exposé du Directeur Général présentant la short list des **logos**, le budget et la clé de répartition pour la rémunération des candidats,

le Comité a adopté le Logo N°1 représentant un colibri prenant son envol comme identité visuelle de l'ASSA-AC, sous réserve de l'ajout de la sixième étoile. Par la suite, le Comité a adopté le budget de neuf millions (9 000 000) Fcfa présenté pour la rémunération ainsi que la clé de répartition entre les candidats à savoir six millions (6 000 000) Fcfa, deux millions (2 000 000) Fcfa et un million (1 000 000) Fcfa respectivement pour le premier, le second et le troisième projet.

A titre de mesures individuelles, et après exposé du Directeur Général sur le processus qui a conduit à la mise en place d'une short list des candidats, piloté par l'OACI, appuyé pour la circonstance par un Consultant, le Comité des Ministres a nommé les personnes suivantes aux postes ci-après:

- ✚ Inspecteur Régional en sécurité et certification des aéroports (AGA),
Monsieur APOMBI Eugène, de nationalité congolaise ;
- ✚ Inspecteur Régional en navigabilité des aéronefs (AIR),
Monsieur BABILA FOLABIT Henry, de nationalité camerounaise ;
- ✚ Inspecteur Régional en exploitation technique des aéronefs (OPS-SOL),
Monsieur ALLADOUM Service, de nationalité tchadienne ;
- ✚ Inspecteur Régional en licence du personnel et exploitation technique des aéronefs (PEL&OPS VOL),
Monsieur DIVOUNGUY Serge Denis, de nationalité gabonaise.

Le Comité, après avoir suivi l'exposé du Directeur Général sur le processus ayant conduit à l'élaboration de la feuille de route notamment la synthèse des rapports de l'OACI et de l'IATA, a :

- ✚ pris note des 08 activités principales fondant la dite feuille de route dont la mise en œuvre nécessitera la mobilisation des ressources humaines et financières adéquates ;
- ✚ adopté la feuille de route 2021 - 2023 de l'ASSA-AC ;
- ✚ autorisé la Direction Générale de l'ASSA-AC à engager une réflexion au sujet de la mise en place d'une redevance communautaire au profit de l'ASSA-AC dont le principe avait déjà été adopté lors du 2ième Comité des Ministres.

Au sujet de la Règlementation Communautaire présentée comme activité phare de l'Agence, le Directeur Général a fait le point sur l'état d'avancement de cet important projet notamment en ce qui concerne le Règlement de Base, les Règlements d'application ainsi que les éléments d'orientation.

Le Comité qui en a pris bonne note a adopté le chronogramme des activités de basculement des Etats membres au système réglementaire communautaire au 31 décembre 2022. Il a par ailleurs prescrit aux Etats d'apporter tout leur soutien de toute nature à l'Agence pour le basculement effectif de la sous-région au système communautaire afin de permettre aux Etats d'améliorer en conséquence leur Taux de mise en œuvre effectifs des normes et pratiques recommandées de l'OACI.

En ce qui concerne les Règlements Intérieurs des Comités des Ministres et de Direction, le Directeur Général, après avoir expliqué la nécessité pour ces deux instances statutaires de disposer de leurs propres textes de fonctionnement, a donné lecture des deux projets de règlements intérieurs tel que validés préalablement par le Comité de Direction.

A la suite de cet exposé, les Règlements Intérieurs des Comités des Ministres et de Direction ont été adoptés.

Par la suite, le Comité des Ministres a suivi avec intérêt l'exposé du Directeur Général sur les **textes de base de fonctionnement de l'Agence** préalablement validés par le Comité de Direction.

Après échanges, le Comité a adopté les textes relatifs aux : titres de transport des membres du Comité de Direction, avances sur salaires du personnel, taux des frais de mission du Directeur Général et du personnel, avantages en nature et indemnités.

Dans la même veine, les rapports d'activité des années 2019 et 2020, l'organigramme, le Règlement Intérieur de l'ASSA-AC, la décision relative au remboursement des frais d'équipement de la résidence du Directeur Général ont été adoptés.

Au titre des mesures financières, le Contrôleur Financier a présenté son rapport pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 pour information d'une part, et l'Agent Comptable a présenté son rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ainsi que son rapport provisoire, pour information, pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 d'autre part. Le comité en a pris acte.

Au sujet de l'appui à apporter aux compagnies aériennes nationales, après avoir suivi Monsieur le Directeur Général de l'ASSA-AC, le Comité a invité la Commission de la CEMAC à faire élaborer le budget pour le fonctionnement de ce groupe de travail et à faire des diligences nécessaires auprès du FODEC pour la mise à disposition dudit budget.

Au titre des Divers, la RCA a présenté une préoccupation sur la représentativité des Etats au sein de la structure organisationnelle de l'Agence au niveau des postes de Direction. A cet effet, elle a souhaité pour cela que le poste de Conseiller Juridique soit expressément attribué à l'Etat Centrafricain.

Réagissant à ce sujet, le Comité a jugé pertinente cette préoccupation et a invité l'ASSA-AC à faire un Etat des lieux du personnel de l'Agence et a différé les échanges sur cette question au prochain Comité des Ministres.

La clôture des travaux a été marquée par l'allocution de **Monsieur Jean Ernest Masséna NGALLE BIBEHÉ**, Président en exercice du Comité des Ministres de l'ASSA-AC.

Dans son allocution de clôture, le Président du Comité a remercié l'ensemble des membres pour leur participation remarquable aux travaux et a souhaité que les Décisions prises lors de ce Comité soient traduites en actes concrets dans les Etats membres à travers la mise en place des règlements communautaires, la formation des Inspecteurs, mais surtout qu'elles permettent l'atteinte des objectifs fixés par la Déclaration d'Abuja, dans les meilleurs délais.

Les travaux du Comité des Ministres se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité empreinte de cordialité.

Fait à Yaoundé, le 13 avril 2021

Pour le Comité des Ministres,

Le Président